

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du Registre des Mairies de la Mairie Ecole du Département des Alpes Maritimes de la Musique  
du Syndicat d 18 FEVRIER 1993

Objet :  
Prestation de Services

Séance du cent quatre vingt treize  
dix huit Février

L'an mil-neuf cent  
dix huit

et le  
à heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre présent par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé de FONTMICHEL

9302/03

ou Représentés par MM BALDINI, BARBIER, CLARY, COULET, DE LORENZO, DAVID, DUHALDE, FRANCO, GYNESY, GOLETTO, GRIFFA, GUIGONIS, KLOMMAN, LELEUX, MARIA, MARY, MURRIS, PASCAL, SANTUCCI, THAON, Mmes BELLON, BOURRIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que depuis la création de l'Ecole de Musique, les écoles primaires bénéficient gratuitement d'interventions musicales en milieu scolaire, à partir du Cours Préparatoire jusqu'au Cours Moyen.

Compte tenu de la prestation de service que nous offrons aux Communes, il y a lieu de leur demander une participation financière forfaitaire de 1000 F par an et par classe.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- 1) de demander aux communes membres, une participation financière de 1000 F par an et par classe, pour l'année scolaire 1992/1993.
- 2) de reconduire cette participation pour toutes les communes pour les années futures.
- 2) de charger le Président d'appliquer cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

